

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE  
FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS

**RÉUNION DU JEUDI 05 MARS 2026**

Le Comité Syndical du Regroupement Pédagogique de Fontaine-la-Guyon et Saint-Aubin-des-Bois s'est réuni le jeudi 05 Mars 2026 à 20 heures 00 à la salle des séminaires de la Mairie de FONTAINE LA GUYON, sur la convocation et sous la présidence de Madame CHENESSEAU Marie-Anne, Présidente du Regroupement Pédagogique de Fontaine la Guyon - Saint Aubin (convocation du 26 février 2026).

**Etaients présents :**

Mesdames BONVALLET Isabelle, CHENESSEAU Marie-Anne, JEGOREL-GIRARD Elodie et PEREIRA Carla

Messieurs AUGEREAU Patrick, GUESNET Michel, MAURENARD Guy, MOMMESSIN Thierry et RIOLET Pascal

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme HALLAY Béatrix ayant donné pouvoir à M. GUESNET Michel

Mme PIEDAGNIEL Sophie ayant donné pouvoir à M. MOMMESSIN Thierry

M. BOTTEREAU Frédéric ayant donné pouvoir à Mme PEREIRA Carla

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical, Monsieur AUGEREAU Patrick a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame la Présidente demande à l'Assemblée s'il y a des observations à formuler afin d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du mardi 15 janvier 2026. Celui-ci est entériné à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite procédé au vote des différents points portés à l'ordre du jour de la séance.

**TRAVAUX À SAINT AUBIN DES BOIS : VALIDATION DU CHOIX DES ARTISANS  
PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) RÉUNIE LE 17 FÉVRIER 2026**

Madame la Présidente informe que la CAO (Commission d'Appel d'Offres) s'est réunie en date du 17 février dernier au cours de laquelle il a fallu choisir les artisans tout en tenant compte de l'analyse réalisée par l'architecte, Monsieur ROUSSEAU.

Après un temps d'analyse et d'échanges, les membres présents du comité syndical, à l'unanimité,

- **RETIENNENT** les artisans ci-dessous pour honorer les différents lots à honorer ;
- **DEMANDENT** à ce que les crédits nécessaires soient prévus au budget du Syndicat.

***Lot 1 : VRD***

*Entreprise : PIGEON TP CENTRE IDF – 1 La Borde – MARGON-ARCISSÉS – 28402  
NOGENT LE ROTROU Cedex*

*Montant du marché : 42.462,11€ TTC*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE  
FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS  
**Lot 2 : GROS OEUVRE**

*Entreprise : SOMARÉ – ZA Le Valmer - 72400 CHERRÉ*

*Montant du marché : 102.000,00€ TTC*

**Lot 3 : CHARPENTE BARDAGE**

*Entreprise : La Charpente Courvilloise – 7 Rue de Chateauneuf – 28190 COURVILLE SUR EURE*

*Montant du marché : 125.968,37€ TTC*

**Lot 4 : ÉTANCHÉITÉ**

*Entreprise : E.L. ÉTANCH – 20 Avenue Gustave EIFFEL – 28630 GELLAINVILLE*

*Montant du marché : 17.870,80€ TTC*

**Lot 5 : MENUISERIE ALUMINIUM**

*Entreprise : ALUTECH – ZA Hartencourt – 28190 SAINT LUPERCE*

*Montant du marché : 50.400,00€ TTC*

**Lot 6 : MENUISERIE INTÉRIEURE**

*Entreprise : Les Menuiseries Castelneuviennes – ZI La Grande Noue – 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIIS*

*Montant du marché : 8.280,00€ TTC*

**Lot 7 : CLOISON DOUBLAGE FAUX PLAFOND**

*Entreprise : MARTIN – 20 Avenue Gustave EIFFEL – 28630 GELLAINVILLE*

*Montant du marché : 48.702,95€ TTC*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE  
FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS  
**Lot 8 : CARRELAGE FAÏENCE**

*Entreprise : LEDOUX Carrelage – 5 Allée du Bois de GUESLIN – 28630 MIGNIÈRES*

*Montant du marché : 12.720,00€ TTC*

**Lot 9 : PEINTURE**

*Entreprise : LEDUC – 55 Rue de SULLY – 28400 NOGENT LE ROTROU*

*Montant du marché : 5.198,52€ TTC*

**Lot 10 : ÉLECTRICITÉ**

*Entreprise : SARL JF HEURTAULT & Fils – 20 Allée GALILLÉE – 28000 CHARTRES*

*Montant du marché : 18.000,00€ TTC*

**Lot 11 : CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION**

*Entreprise : CPC – 7 Rue de Fontenay – 28110 LUCÉ*

*Montant du marché : 41.396,36€ TTC*

**Lot 12 : DÉSAMANTAGE**

*Entreprise : SN TTC – 19 Rue de Fontenay – 28110 LUCÉ*

*Montant du marché : 11.400,00€ TTC*

**Lot 13 - COUVERTURE (travaux sur toiture amiantée)**

*Entreprise : RUELLAN Entreprise – 10 Rue des Closeaux – 28700 FRANCOURVILLE*

*Montant du marché : 10.971,22€ TTC*

**Délibération 03/2026**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE  
FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

Pour la première fois, la collectivité clôt ses comptes annuels sous la forme du CFU qui fusionne les comptes de l'ordonnateur avec ceux du Trésorier public. En voici l'état :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	628.395,55€
	Réalisé	562.911,66€
	Reste à réaliser	0,00€
Recettes	Prévu	628.395,55€
	Réalisé	562.911,66€
	Reste à réaliser	0,00€

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	566.446,40€
	Réalisé	145.008,16€
	Reste à réaliser	418.919,70€
Recettes	Prévu	566.446,40€
	Réalisé	90.018,13€
	Reste à réaliser	418.919,70€

<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	
Fonctionnement en excédent	82.337,55€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	27.347,52€
Résultat d'investissement reporté (001) Déficit	54.990,03€

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,**

- APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.

**Délibération 04/2026**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE  
 FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

Madame la Présidente expose les résultats de l'exercice 2025, tels que ci-dessous :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	63 265,85
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> <u>ligne 002 du compte administratif précédé du signe</u> <u>+ (excédent) ou - (déficit)</u>	19 071,70
<b>C. Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne d 002 ci-dessous)</b>	<b>82 337,55</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumule d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-54 990,03
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>54 990,03</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + E.</b>	<b>82 337,55</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> <b>F. = au minimum couverture du besoin de financement F</b>	<b>54 990,03</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>27 347,52</b>
<b>DÉFICIT REPORTÉ D 002 (4)</b>	

Les Membres du Comité Syndical, **à l'unanimité,**

- **AFFECTENT** les résultats présentés

**Délibération 05/2026**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE  
FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS  
TARIFICATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

1) La garderie

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir réfléchir sur l'orientation que la collectivité doit prendre par rapport aux tarifs à pratiquer pour la garderie quotidienne sachant que les effectifs des enfants sont élevés et nécessitent un encadrement renforcé.

Après réflexion et discussion, l'assemblée, à la majorité (2 CONTRE, 10 POUR),

- OPTÉ pour une hausse générale des tarifs périscolaires de **5%** à compter de la rentrée 2026-2027 ;
- MAINTIENT les conditions de réductions pour les fratries ;
- MAINTIENT la tarification pour les garderies occasionnelles.

TRANCHES	Revenus mensuels nets	Forfait mensuel MATIN	Forfait mensuel SOIR
T1	de 0 € à 1220 €	15,50€	22,93€
T2	de 1221 € à 1830 €	19,93€	26,57€
T3	de 1831 € à 2744 €	24,36€	31,01€
T4	supérieurs à 2745 €	28,78€	35,43€

- **Réduction par enfant inscrit** : 2 enfants : -10 % - 3 enfants et plus : - 20 %
- **Tarif unique occasionnel** : matin = 5,00 € soir = 6,00 €

**Délibération 06/2026**

2) La restauration scolaire

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif des repas quotidiens à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 à :
  - 4,40 € pour le tarif « enfant »
  - 5,40 € pour le tarif « adulte »

**Délibération 07/2026**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE  
FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS  
PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CLASSE DE NEIGE**

La classe de Mme VANDAME (CM2) partira en classe de neige à VALLOIRE (Savoie) du 22 au 29 mars 2026 (22 élèves et 2 accompagnateurs).

Depuis l'instauration de cette sortie pédagogique, le SIRP a pour habitude de participer aux frais nécessaires au bon déroulement du séjour.

L'enseignante communique le plan prévisionnel des dépenses qui totalise un budget nécessaire global de 17.687€

Madame la Présidente demande au comité syndical d'étudier la participation qu'il peut allouer à la classe de neige.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

- **DONNENT** leur accord pour participer financièrement à la classe de neige 2026 pour un montant de 200€/enfant participant ;
- **DÉCIDENT** d'inscrire au budget 2026 les crédits afférents.

**Délibération 08/2026**

**PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Chaque membre présent s'est vu remettre plusieurs fiches budgétaires permettant d'analyser la projection des principales recettes et dépenses tant en Fonctionnement qu'en Investissement. Une lecture détaillée en est faite ; certaines lignes apportent réflexion et discussions.

Le comité syndical de FONTAINE LA GUYON – SAINT AUBIN DES BOIS, à l'unanimité des membres présents

- **VOTE** le budget primitif 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

	<b>Dépenses En euros</b>	<b>Recettes En euros</b>
Fonctionnement	656 706,20€	656 706,20€
Investissement	648 329,37€	648 329,37€
Total Général	1 305 035,57€	1 305 035,57€

**Délibération 09/2026**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Petit point sur le déroulement des premières manœuvres pour les travaux à l'école primaire de SAINT AUBIN DES BOIS :

- La signature des marchés aura lieu le lundi 9 mars à 9 h 00, sur le futur site du chantier ;
- La présentation des plannings aux entreprises s'effectuera le 19 mars

Selon le planning élaboré par l'architecte, la mise en place du chantier se déroulera à compter du 19 mars pour une durée d'1 mois. Les travaux débiteront le 20 avril (2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaires) par le désamiantage.

Toutes les mesures de sécurité seront bien sûr prises pour le bon déroulement des travaux. Les

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

### FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS

réunions de chantier auront lieu le jeudi matin afin de suivre l'évolution des travaux et permettre à Mme Lureau, qui est en direction ce jour, d'y assister si elle le souhaite.

Florence Gouet a été consultée sur l'organisation qui lui semblait la plus appropriée pour parer à la réduction de l'espace restaurant lorsque la cloison provisoire séparant l'extension de la salle sera posée (vacances scolaires d'été). Elle opte pour la présence d'une personne supplémentaire sur le temps du redressage des tables. Une solution est trouvée et pourra être mise en place à la rentrée de septembre.

Une information précise sur l'organisation des accueils et le déroulement des travaux devra être rapidement diffusée auprès des familles.

Tous les sujets portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 h 00

**Les membres du Comité Syndical**

**La Présidente,  
Marie-Anne CHENESSEAU.**